

10. Besoins matériels pour 2025				
11. Fonctionnement :		Oui	Non	Si non, montant mensuel
Locaux à titre gratuit				
Chauffage à titre gratuit				
Electricité à titre gratuit				
Autres avantages à titre gratuit		<u>Préciser :</u>		
12. Critères (à remplir uniquement pour le sport)				
Nombres d'adhérents « adultes »				
Nombres d'adhérents « jeunes » (-18 ans)				
Niveau de pratique (Loisir 0 – Département 1 – Régional 2 – International 3)				
Rémunération encadrement				
Formation encadrement				
Coût compétition et coût licences				
Tenues et petit matériel				
13. Subventions	Montant annuel perçu en 2023 (y compris les subv excep)	Montant annuel perçu en 2024 (y compris les subv excep)	Demande pour 2025	
			Fonctionnement	Exceptionnelle
Provenant de la mairie de Passy				
Provenant d'autres organismes				

Informations générales

La commission des subventions statue une fois par an, en général en fin d'année civile. Les demandes formulées en cours d'année ne pourront être examinées.

Les demandes 2025 devront parvenir en mairie au plus tard le 20 octobre 2024. La subvention sollicitée auprès de la commune n'est pas acquise systématiquement selon le principe de reconduction d'année en année.

Les demandes feront l'objet d'un examen approfondi. Certaines subventions pourront aussi être attribuées selon le principe d'une base fixe et une subvention exceptionnelle concernant un projet exceptionnel pourra être attribuée.

Pièces à fournir OBLIGATOIREMENT

Le compte de résultat de l'exercice écoulé

Le rapport d'activité année n-1

Le budget prévisionnel pour 2025

Les relevés bancaires des comptes courants et des comptes de

Placement du mois précédent la demande

Une attestation d'assurance responsabilité civile

Un relevé d'identité bancaire

Oui

Motif absence

TOUT DOSSIER INCOMPLÈTEMENT RENSEIGNÉ NE SERA PAS INSTRUIT – AUCUNE RELANCE NE SERA EFFECTUÉE

Fait à _____,

Signature

le _____